

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 24 avril 2023

Délibération n° CP-2023-2259

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) Duivivier - Acquisition, à titre gratuit, d'une bande de terrain à extraire des parcelles cadastrées BK 206, 207 et 365 situées 23, 25, 27 et 29 rue Paul Duivivier et appartenant à la société Lyon Duivivier 1

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duivivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 24 avril 2023**Délibération n° CP-2023-2259**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) Duvivier - Acquisition, à titre gratuit, d'une bande de terrain à extraire des parcelles cadastrées BK 206, 207 et 365 situées 23, 25, 27 et 29 rue Paul Duvivier et appartenant à la société Lyon Duvivier 1

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération n° 5341-02-Ly7 PUP Duvivier foncier fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de Métropole le 25 janvier 2021..

I - Contexte

Le secteur dit Duvivier est un tènement d'environ 4,7 ha situé dans le 7ème arrondissement de Lyon, le long des voies ferrées, à proximité immédiate du Parc Blandan. Il est délimité par l'avenue Berthelot au nord, la route de Vienne à l'est, la rue Duvivier à l'ouest et la rue de Cronstadt au sud. Historiquement, ce site a accueilli différentes activités industrielles. Aujourd'hui, il est maîtrisé par divers propriétaires fonciers dont la Ville de Lyon et plusieurs opérateurs immobiliers. Ce secteur est inclus dans un PUP élargi.

À l'intérieur de ce périmètre, la société Lyon Duvivier 1 est propriétaire d'un tènement foncier situé rue Paul Duvivier et représentant une superficie totale de 4 903 m². Elle y a réalisé, sur les parcelles cadastrées BK 206, BK 207 et BK 365 pour partie, une opération de construction de 2 immeubles de bureaux, de locaux industriels et commerciaux et la création de 108 aires de stationnement pour une surface de plancher totale de 6 392 m², suivant le permis de construire n° PC 069 387 19 00301 et son modificatif n° PC 069 387 19 00301 M01.

Ledit programme immobilier s'inscrit dans le cadre plus général du PUP Duvivier nécessitant la réalisation d'équipements publics pour répondre aux besoins de ses futurs occupants, dont la création d'un trottoir le long de la rue Paul Duvivier.

Par convention d'occupation temporaire signée le 15 novembre 2022 entre la société Lyon Duvivier 1 et la Métropole de Lyon, dans l'attente de la signature de l'acte de vente portant sur l'assiette de la bande de terrain susvisée, il a été convenu une mise à disposition anticipée des terrains en question afin que la Métropole puisse réaliser les aménagements du trottoir le long de la rue Duvivier.

Par ailleurs, il a été convenu l'acquisition, à titre gratuit, par la Métropole d'une bande foncière complémentaire d'environ 82 m² afin de régulariser l'implantation d'espaces publics, parcelles cadastrées BK 206, BK 207 et BK 365.

II - Désignation des biens acquis

À ce titre, la Métropole souhaite se porter acquéreur d'une bande de terrain nu à extraire des parcelles cadastrées BK 206, 207 et 365, libres de toute occupation, appartenant à la société Lyon Duvivier 1 d'une superficie globale d'environ 82 m², situées 23, 25, 27 et 29 rue Paul Duvivier à Lyon 7ème.

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes d'un acte de vente, la société Lyon Duvivier 1 cédera à la Métropole, à titre gratuit, une emprise d'environ 82 m² à extraire des parcelles cadastrées BK 206, 207 et 365, sous réserve de la surface qui sera établie dans le document d'arpentage en cours d'élaboration, biens cédés libres.

La direction de l'immobilier de l'État (DIE) n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, d'une emprise d'environ 82 m² à extraire des parcelles cadastrées BK 206, 207 et 365, situées 23, 25, 27 et 29 rue Paul Duvivier à Lyon 7ème, biens cédés libres de toute occupation, et appartenant à la société Lyon Duvivier 1, dans le cadre du PUP Duvivier à Lyon 7ème.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains individualisée le 4 novembre 2019, pour un montant de 1 158 720 € en dépenses sur l'opération n° 0P06O5341.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 21 - pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses et en recettes sur l'opération n° 0P06O2751.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 avril 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-302663-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
